SAPEURS - POMPIERS VENDÉE

Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée

GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES

Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2026



Conseil d' administration du 5 Mars 2026

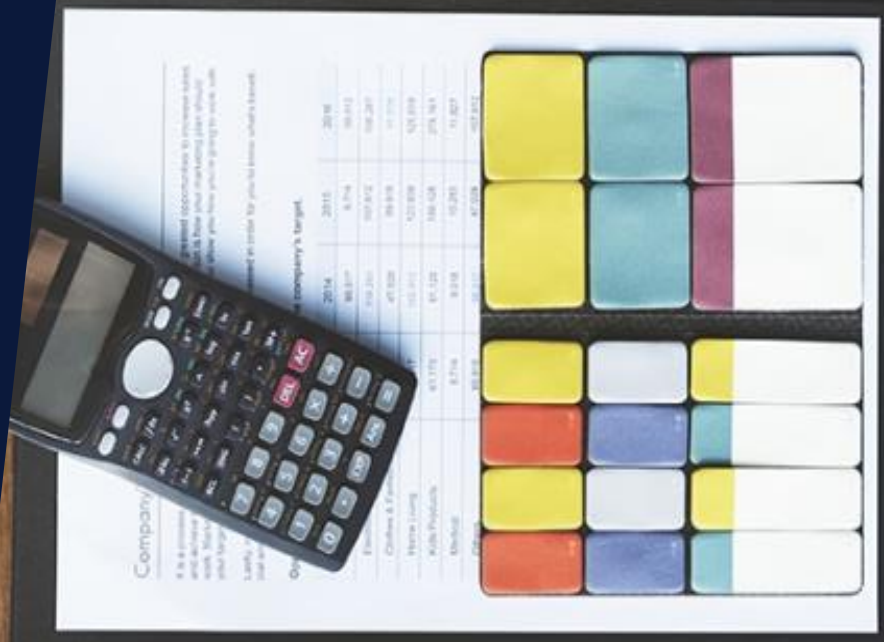

LE CADRE GENERAL

L'article L. 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation du budget primitif pour assurer la bonne information des citoyens, et leur permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Les données seront portées à la connaissance des administrés via le site internet du SDIS et ce, dans les conditions prévues par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 qui ont pour objectif de répondre à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui seront réalisées sur l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes :

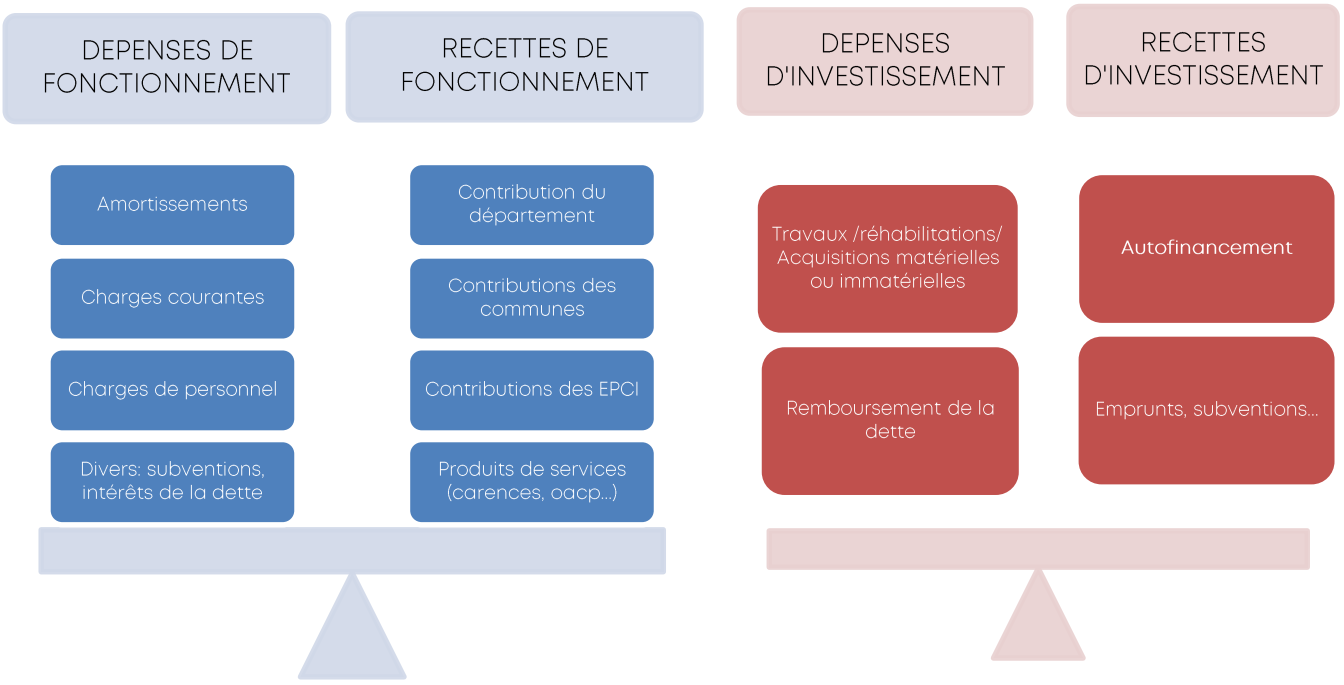

➲ La section de **fonctionnement** qui concerne la gestion courante de l'établissement.

➲ La section **d'investissement** qui permet de préparer l'avenir et intègre des projets structurants à moyen ou long terme, de nature à modifier le patrimoine de l'établissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

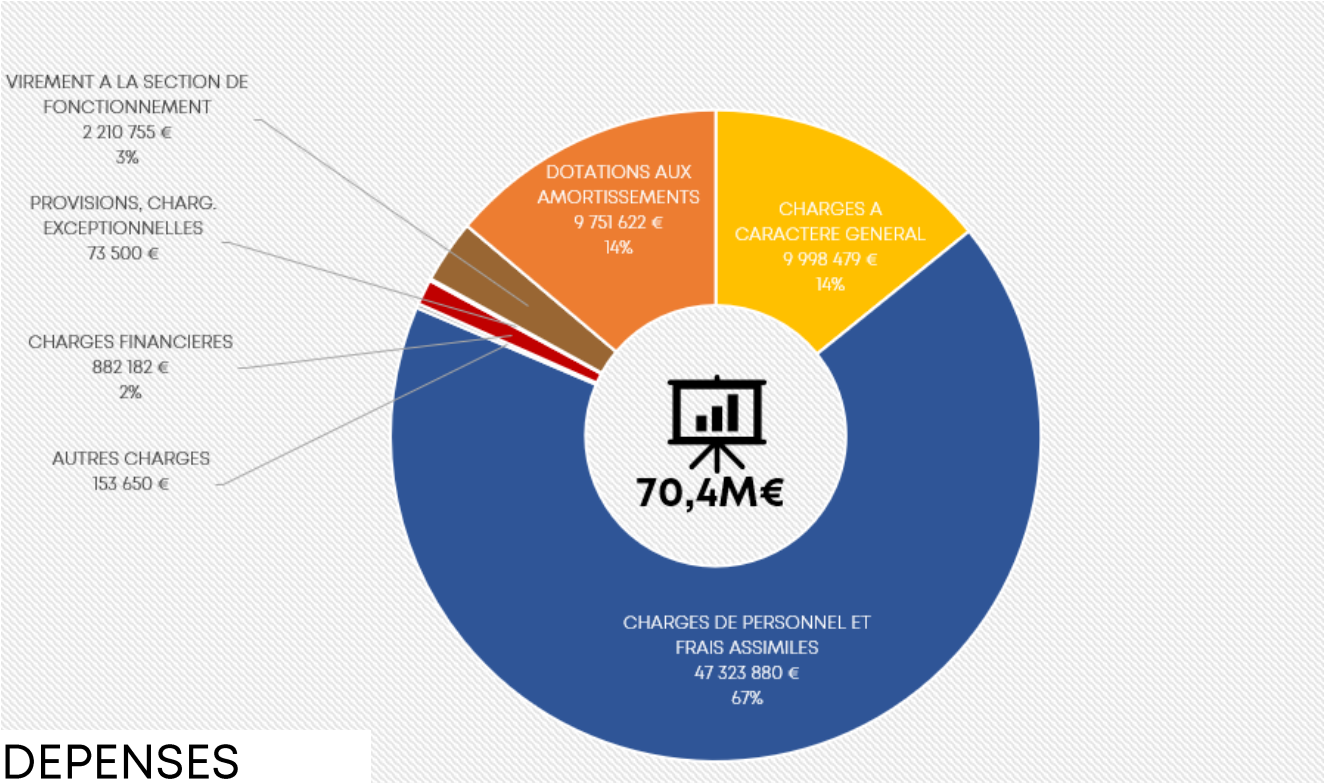

DEPENSES

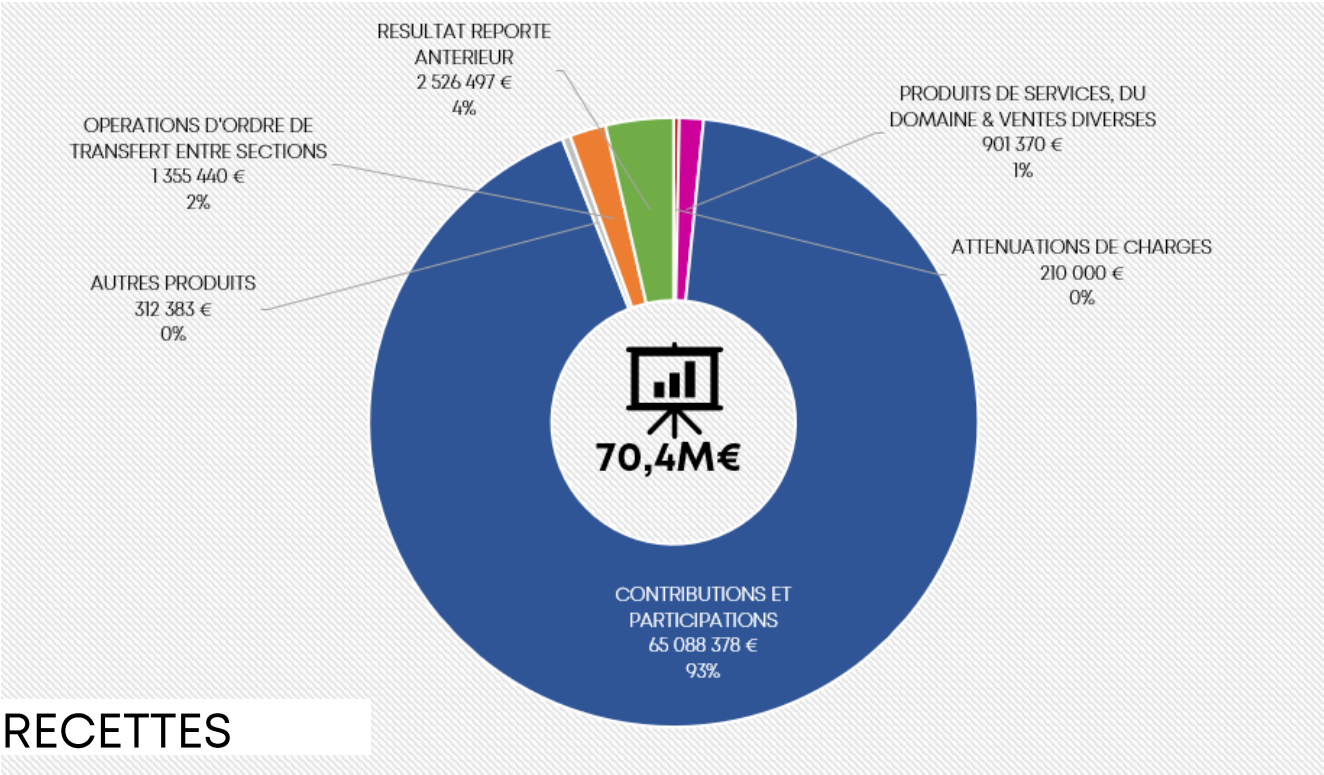

RECETTES

BUDGET D'INVESTISSEMENT

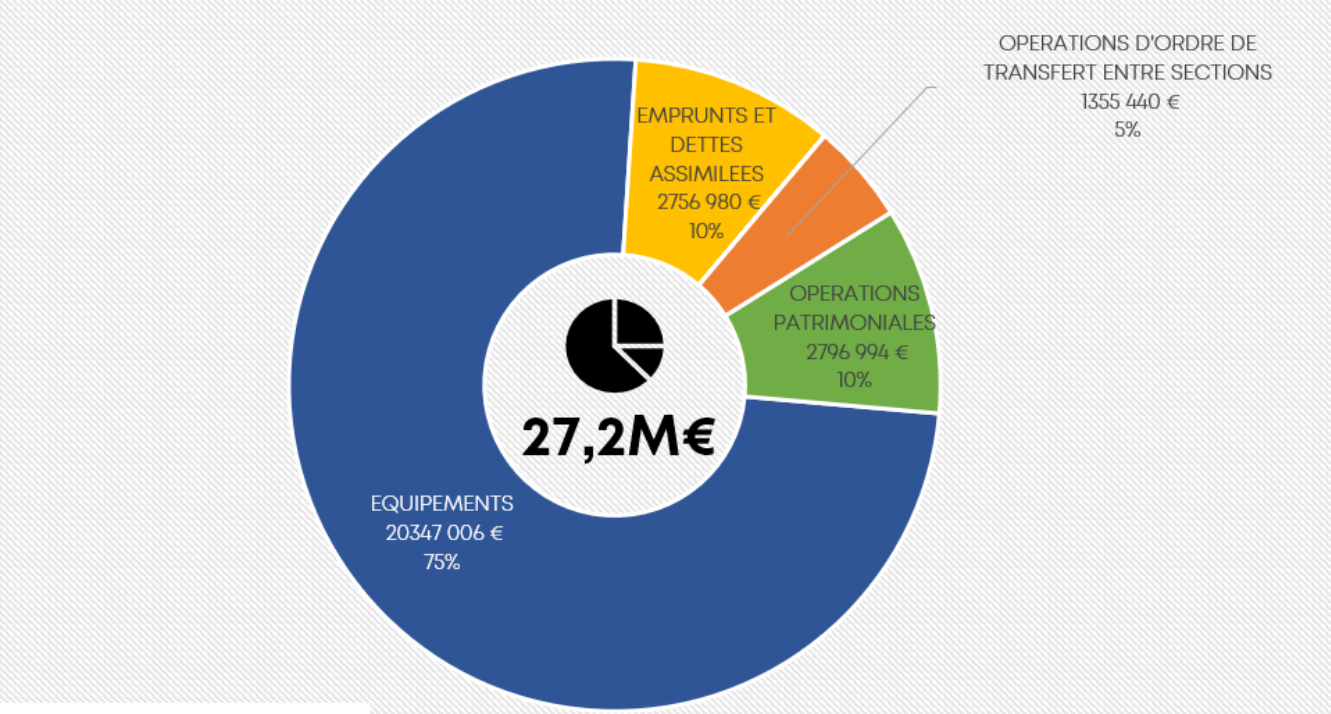

DEPENSES

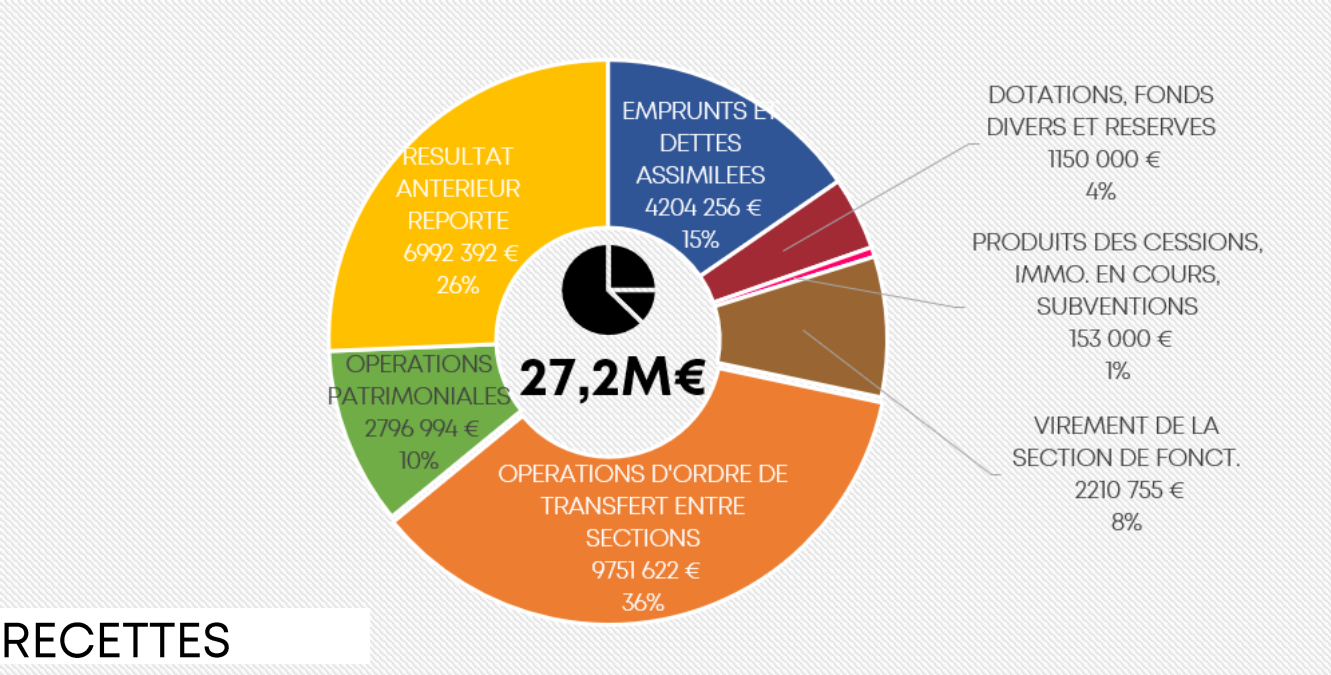

RECETTES

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le **budget de fonctionnement** permet à notre établissement **d'assurer l'activité du quotidien**. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des groupements.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- **Les dépenses et recettes « réelles »**, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.

- **Les dépenses et recettes « d'ordre »**, qui sont des opérations comptables internes à notre établissement, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (par exemple les amortissements en dépenses, la neutralisation de l'amortissement immobilier en recettes).

Cette année, le budget de fonctionnement évoluera de 10%. L'équilibre budgétaire se traduit ainsi :

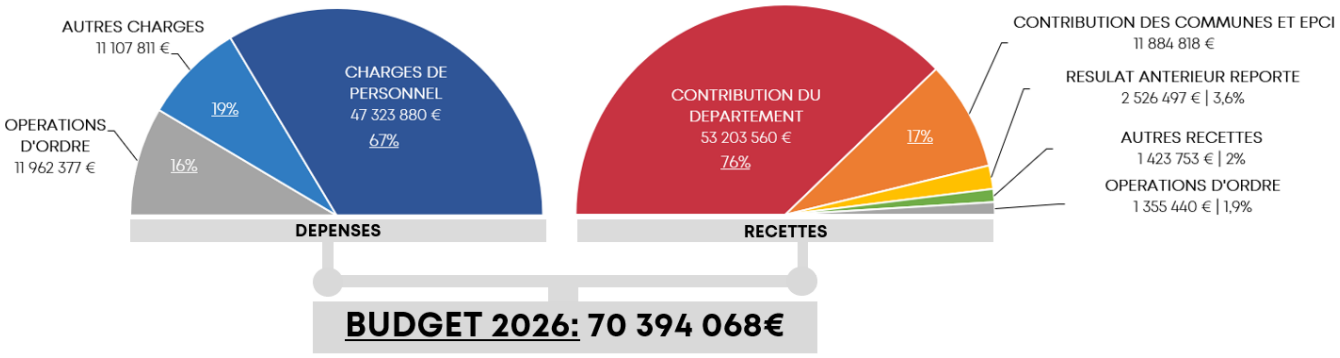

A. Les dépenses de fonctionnement

En 2026, le budget de fonctionnement atteindra 70 394 068 €, soit une hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP + DM 2025	BP 2026	% évolution BP 26/25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 774 799,00	9 774 799,00	9 998 479,00	2,3%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 380 635,00	44 380 635,00	47 323 879,80	6,6%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	144 900,00	144 900,00	153 650,00	6,0%
66	CHARGES FINANCIERES	718 108,00	718 108,00	882 182,00	22,8%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 490,00	4 490,00	15 000,00	234%
68	PROVISIONS	75 400,00	75 400,00	58 500,00	-22%
A. TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		55 098 332,00	55 098 332,00	58 431 690,80	6%
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*8 876 876,00*	*8 876 876,00*	*9 751 622,00*	9,9%
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*0,00*	*0,00*	*2 210 755,20*	
B. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		8 876 876,00	8 876 876,00	11 962 377,20	35%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A+B)		**63 975 208,00**	**63 975 208,00**	**70 394 068,00**	**10%**

Les charges à caractère général

Ces charges regroupent **l'ensemble des dépenses indispensables au fonctionnement quotidien** du SDIS. Elles couvrent notamment les achats de carburants, les frais de télécommunications, les fournitures courantes, ainsi que l'entretien et la maintenance des équipements et des bâtiments. Les charges à caractère général représenteront 17% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 2,3 %, soit + 223 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Comme l'illustre le graphique ci-joint, le SDIS s'appuie sur une organisation structurée en groupements fonctionnels et territoriaux, chacun disposant d'une enveloppe budgétaire dédiée, nécessaire au bon fonctionnement des missions opérationnelles et de support.

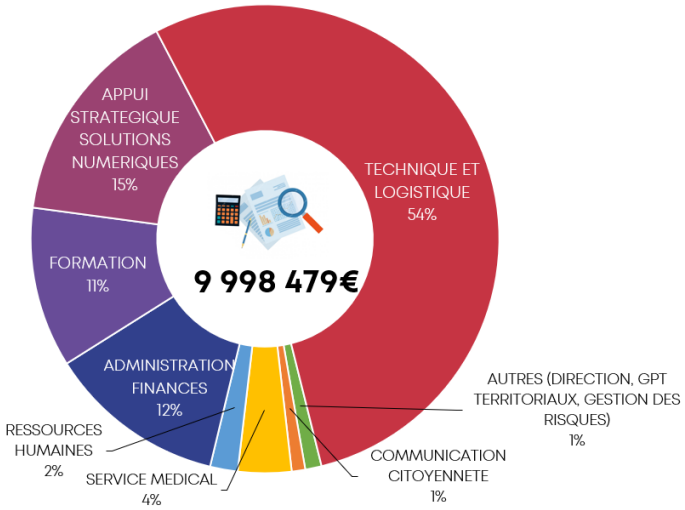

Le SDIS doit faire face à un certain nombre de charges fixes incompressibles : les dépenses liées à l'énergie, aux carburants et aux assurances s'élèvent à 3 M€, soit 31% des charges totales. S'y ajoutent les frais indispensables à l'activité opérationnelle (petites fournitures, formations, etc.). Malgré les efforts constants d'optimisation, ces dépenses deviennent de plus en plus difficiles à maîtriser en raison de l'inflation et des révisions de prix réglementaires propres aux marchés conclus.

À titre d'exemple, entre 2023 et 2025 les frais d'assurance ont connu une augmentation significative, le coût a augmenté de 46%, soit + 230K€ sur la période.

Les charges de personnel et frais assimilés



Ce sont, au 1er janvier 2026, **120** personnels administratifs et techniques, **428** sapeurs-pompiers professionnels et **2 955** sapeurs-pompiers volontaires qui concouraient au fonctionnement du SDIS. En 2026, **les charges de personnel progresseront de 6,6% et représenteront près de 81 % des dépenses réelles** de fonctionnement du SDIS de la Vendée.

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

➲Les frais afférents aux Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) sont constitués par 2 typologies de dépenses :

- le versement des indemnités est projeté à 9 543 880 € intégrant :
  - la revalorisation réglementaire des taux d'indemnisation des SPV ;
  - une prévision pour les colonnes de renfort, les gardes subrogées et l'évolution de la charge opérationnelle ;
  - ainsi qu'un projet d'évolution des conditions d'indemnisation des SPV.
- l'allocation de vétérance versée aux sapeurs-pompiers volontaires ayant atteint l'âge de la retraite s'élèvera à 960 000 €.

➲Les frais de personnel des agents permanents et contractuels

Le budget primitif (36,82 M€) tient compte de :

- l'impact du glissement vieillesse-technicité (GVT) ;
- la hausse réglementaire des cotisations patronales à la CNRACL ;
- les charges liées à la prévoyance et à la participation employeur à la mutuelle ;
- la revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant de 7 à 8 euros ;
- la non-création de 38 postes de sapeurs-pompiers professionnels, initialement identifiés dans le cadre du SDACR.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Paies *(traitements SPP/PATS et indemnités SPV)*	39,3 M€	42 M€	44,89 M€
Médical *(indemnités)*	298 K€	297 K€	330 K€
Formation *(indemnisation manœuvres et formateurs)*	1,83 M€	1,95 M€	1,99 M€
FIPHP	118 K€	133 K€	120 K€
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	41,6 M€	44,4 M€	47,3 M€
Soit :	*+4,7%*	*+6,8%*	*+6,6%*



B. Les recettes de fonctionnement

Spécificité budgétaire des SDIS, **le financement des charges de fonctionnement** est assuré presque exclusivement par la contribution du Conseil départemental et par le versement des contingents via les communes et EPCI qui disposent de la compétence incendie des contributions obligatoires. En 2026, les recettes de fonctionnement évolueront comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP + DM 2025	BP 2026	% évolution BP 26/25
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	230 000,00	230 000,00	210 000,00	-9%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 002 307,00	1 002 307,00	901 370,00	-10%
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	59 482 196,00	59 482 196,00	65 088 378,00	9%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	337 180,00	337 180,00	247 500,00	-27%
76	PRODUITS FINANCIERS	8 224,00	8 224,00	4 383,16	-47%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,02	2 000,02	2 000,00	0%
78	REPRISE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	58 500,00	
A. TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		61 061 907,02	61 061 907,02	66 512 131,16	9%
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*1 367 494,55*	*1 367 494,55*	*1 355 440,00*	-1%
B. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 367 494,55	1 367 494,55	1 355 440,00	-1%
C. TOTAL A+B		62 429 401,57	62 429 401,57	67 867 571,16	9%
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)		1 545 806,43	1 545 806,43	2 526 496,84	63%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**63 975 208,00**	**63 975 208,00**	**70 394 068,00**	**10%**

De manière plus détaillée :

Les contributions et participations

Les participations du département, des communes et des EPCI représentent 92,5% des recettes globales de fonctionnement (et **97,9% des recettes réelles de fonctionnement**).

Pour 2026, le **Département maintient un soutien significatif** au SDIS, qui pourra ainsi continuer à répondre efficacement aux besoins d'un territoire en évolution. **Sa contribution augmentera de 5,48 M€** par rapport à l'an dernier.

En parallèle, **l'évolution des contingents communaux et intercommunaux**, arrêtée lors de la séance du CASDIS du 16 décembre 2025, a été fixée pour cette année à +1,3% en concordance avec le taux d'inflation établi par la Loi de programmation des finances publiques.

Ainsi, la part respective des contingents s'élève en 2026, à :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Département	39 127 320 €	41 083 686 €	47 716 197 €	53 203 560 €
Communes et EPCI	11 232 800 €	11 524 851 €	11 732 299 €	11 884 818 €
Total des contributions	50 360 120 €	52 608 537 €	59 448 496 €	65 088 378 €
	Soit :	*+4%*	*+13%*	*+9%*

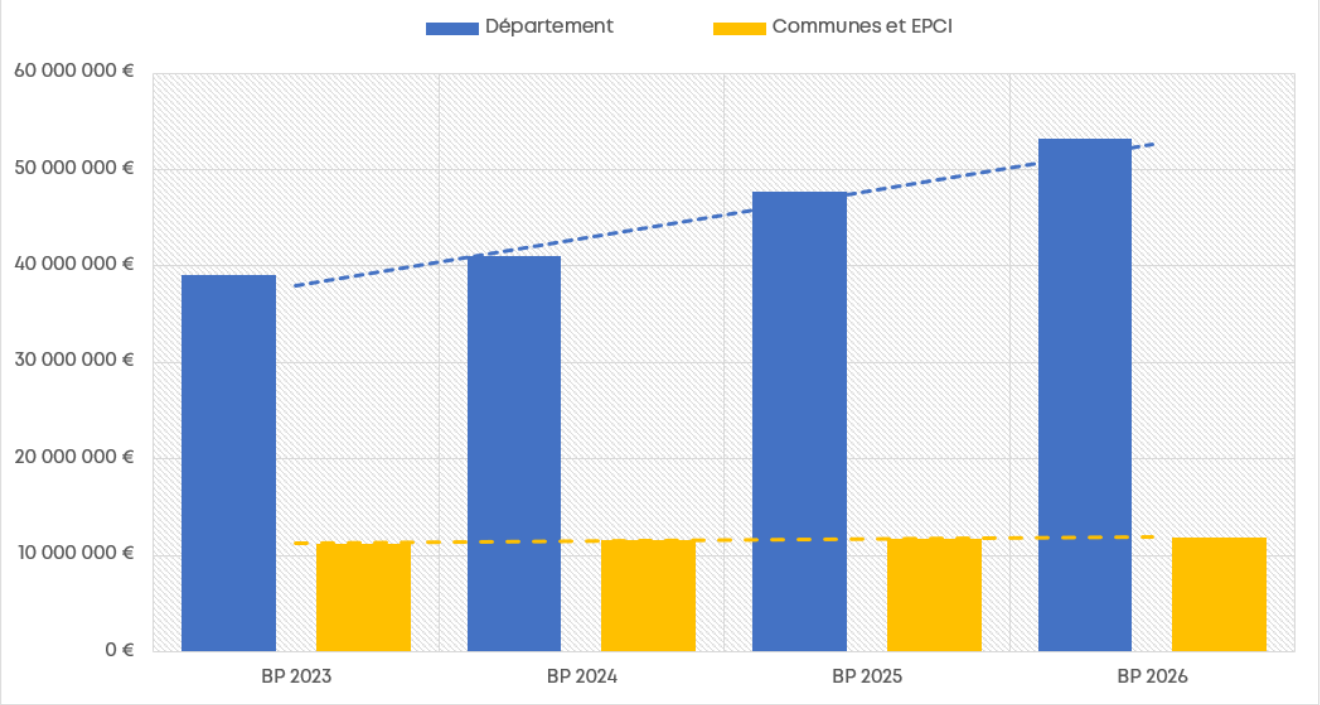

Les autres recettes budgétaires

Le solde des recettes, soit 5 339 390 €, est constitué par :

➲ L'enregistrement comptable d'opérations d'ordre, faisant référence à :

- La neutralisation de l'amortissement immobilier pour 1 129 640 €.
- L'intégration budgétaire des travaux en régie pour 20 000 €.
- L'amortissement des subventions pour 205 800 €.

➲ Les recettes courantes, estimées à 1,45 M€, proviennent principalement de l'activité opérationnelle du SDIS et de la facturation de certaines opérations et prestations :

Transports sanitaires en cas de carence des ambulances privées : le SDIS facture ces interventions. Le tarif national d'indemnisation d'une carence s'élevait à 215 € en 2025, et sera porté à 217 € en 2026.

Interventions sur le réseau autoroutier : ces interventions donnent lieu à une facturation spécifique, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Sur les secteurs non ou partiellement couverts par une garde ambulancière, le Code de la santé publique prévoit le versement d'une indemnité de substitution de 12 € par heure, permettant au SDIS d'adapter sa capacité de réponse tout en préservant la disponibilité opérationnelle.

Prestations spécifiques ponctuelles : interventions à caractère payant, mise à disposition de véhicules légers d'intervention, services de surveillance, opérations de dépollution.

En sus, le SDIS bénéficie **de remboursements de charges de personnel** (congés maladie, maternité, paternité), qui réduisent le coût net des rémunérations pour la collectivité.

L'établissement perçoit également **des produits variables**, notamment le remboursement de la taxe intérieure de consommations sur les produits énergétiques relative aux consommations de carburants pour les missions de secours, constituant un levier pour diminuer ses coûts de fonctionnement.

➲ La reprise anticipée du résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 2 526 497 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Vue d'ensemble de la section

Tout comme en section de fonctionnement, la section d'investissement intègre des dépenses et recettes réelles (encaissements/décaissements) et d'ordre (opérations comptables sans mouvement en trésorerie).

L'équilibre budgétaire se traduit ainsi :

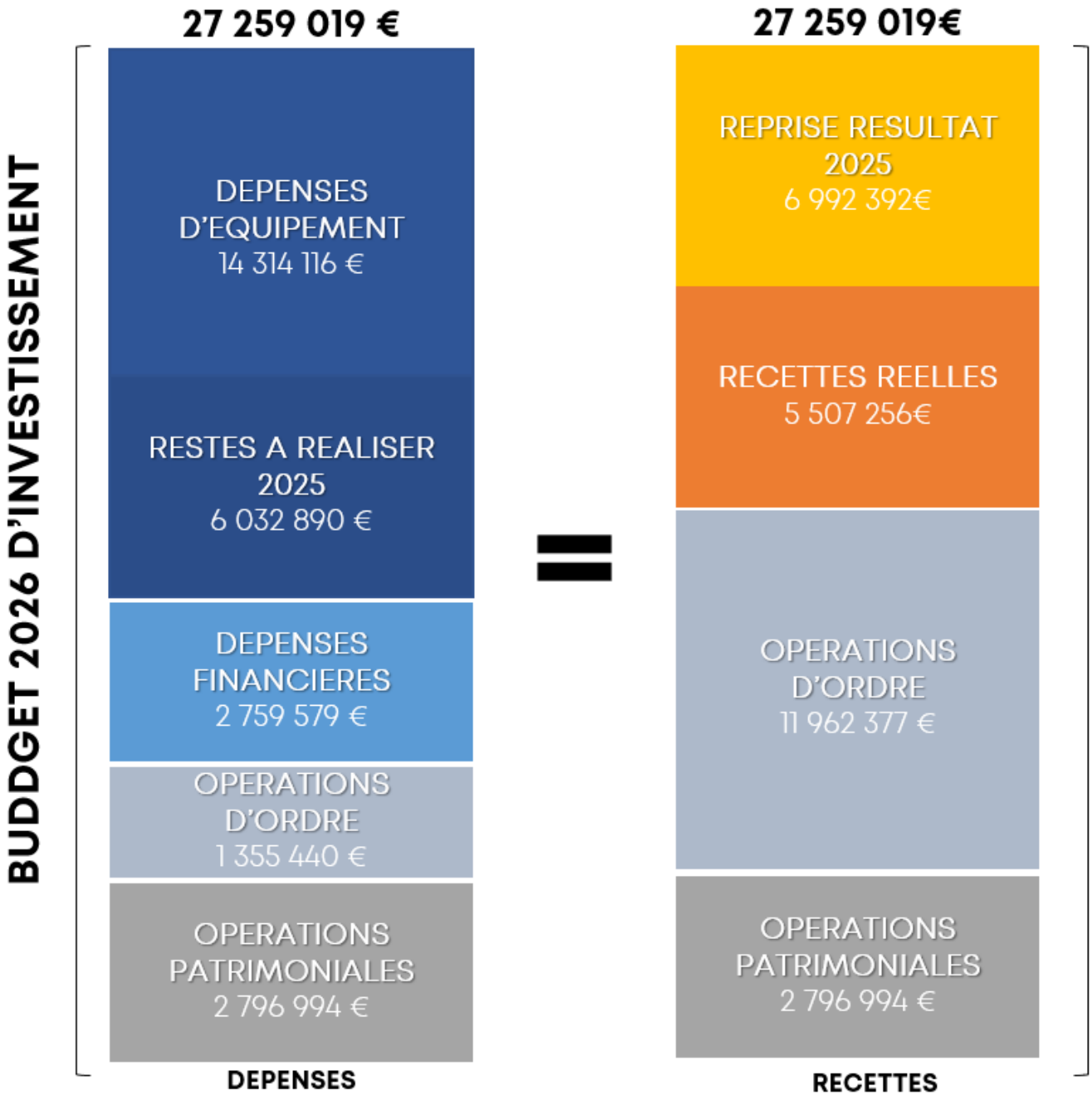

Cette année, le budget d'investissement augmentera de 11%, comparé au budget primitif 2025.

B. Les dépenses d'investissement

En 2026, les dépenses d'investissement prévues se ventilent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + RC 2025	Reports + BP et DM 2025	BP + RC 2026	% évolution BP 26/25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 166 878,85	1 836 978,85	3 184 640,91	47%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 647 998,77	13 670 998,77	13 241 425,11	-3%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 697 128,40	2 004 028,40	3 920 939,96	131%
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	-100%
A. TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		**19 112 006,02**	**19 112 006,02**	**20 347 005,98**	**6%**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 443 647,00	2 443 647,00	2 756 980,00	13%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 600,74	2 600,74	2 599,02	0%
B. TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		**2 446 247,74**	**2 446 247,74**	**2 759 579,02**	**13%**
C. TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (A+B)		21 558 253,76	21 558 253,76	23 106 585,00	7%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 367 494,55	1 367 494,55	1 355 440,00	-1%
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*1 572 076,69*	*1 572 076,69*	*2 796 994,00*	78%
D. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 939 571,24	2 939 571,24	4 152 434,00	41%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**24 497 825,00**	**24 497 825,00**	**27 259 019,00**	**11%**

Les dépenses d'équipement

Le budget d'équipement augmente de 6% par rapport au budget primitif 2025. Il représente ainsi près de 75% des dépenses globales d'investissement et s'articule comme suit :

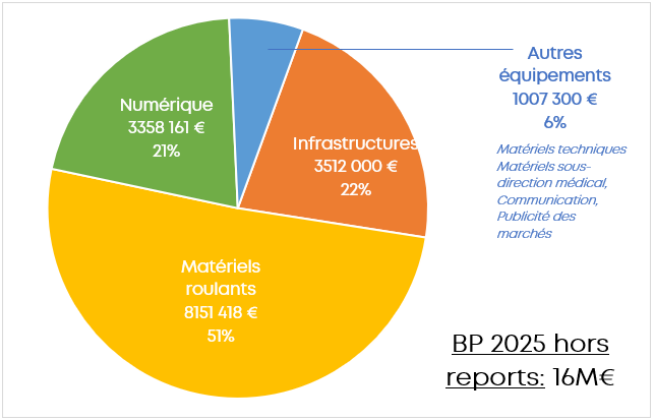

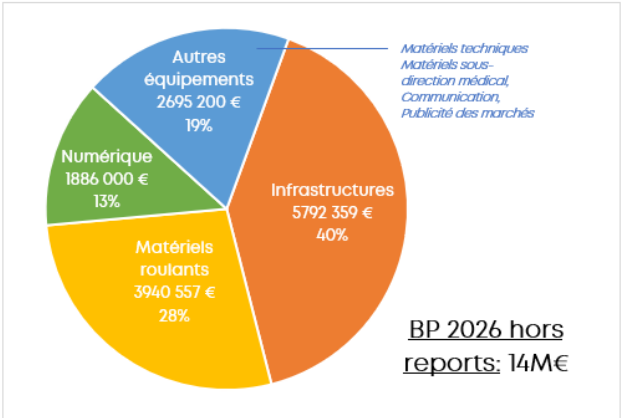

Les dépenses d'équipement inscrites en section d'investissement pour l'exercice 2026 s'élèvent à 14 314 116 € de crédits nouveaux, auxquels s'ajoutent 6 032 890 € de reports en provenance des exercices précédents. Ces reports concernent à hauteur de 70 % des acquisitions de véhicules, en raison de l'allongement des délais de livraison.

C. Les recettes d'investissement

En 2026, les recettes d'investissement évolueront ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + RC 2025	Reports + BP et DM 2025	BP + RC 2026	% évolution BP 26/25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	310 290,00	310 290,00	43 000,00	-86%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 987 955,11	6 987 955,11	4 204 256,06	-40%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 536 538,00	1 536 538,00	1 150 000,00	-25%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	70 000,00	70 000,00	60 000,00	-14%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 001,77	100 001,77	50 000,00	-50%
A. TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		9 004 784,88	9 004 784,88	5 507 256,06	-39%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 876 876,00	8 876 876,00	9 751 622,00	10%
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*1 572 076,69*	*1 572 076,69*	*2 796 994,00*	78%
021	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			*2 210 755,20*	
B. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		10 448 952,69	10 448 952,69	14 759 371,20	41%
C. TOTAL A+B		19 453 737,57	19 453 737,57	20 266 627,26	-30%
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)		5 044 087,43	5 044 087,43	6 992 391,74	39%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**24 497 825,00**	**24 497 825,00**	**27 259 019,00**	**11%**

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré cette année, entre autres, par:

- ⇨ Le FCTVA, l'objectif de cette dotation de l'Etat est de compenser pour partie la TVA réglée sur certaines dépenses d'investissement. Ce fonds est ainsi lié à l'évolution des investissements réalisés par le SDIS. Son montant pourrait atteindre 1,15 M€ pour 2026.

- ⇨ La subvention ciblée pour 2026 est liée au pacte capacitaire, l'Etat soutiendra le financement d'un camion dévidoir automobile destiné aux feux spéciaux. Le projet, d'un montant de 116 667 €, bénéficie d'une subvention de 61 833 € (53 %), dont une avance de 18 550 € a été versée en décembre 2024. Le solde sera sollicité en 2026 pour 43 K€.

- ⇨ Les recettes d'ordre font référence :
  - Aux dotations aux amortissements qui représentent une dépense obligatoire en section de fonctionnement permettant ainsi de constituer un autofinancement pour remplacer les biens mobiliers et immobiliers amortis.
  - Aux opérations patrimoniales.

- ⇨ Un emprunt prévisionnel de 4 204 256 €.

- ⇨ La reprise anticipée du résultat d'investissement reporté pour 6 992 392 €.

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Au 1er Janvier 2026, la dette se présente ainsi :

Extinction de la dette

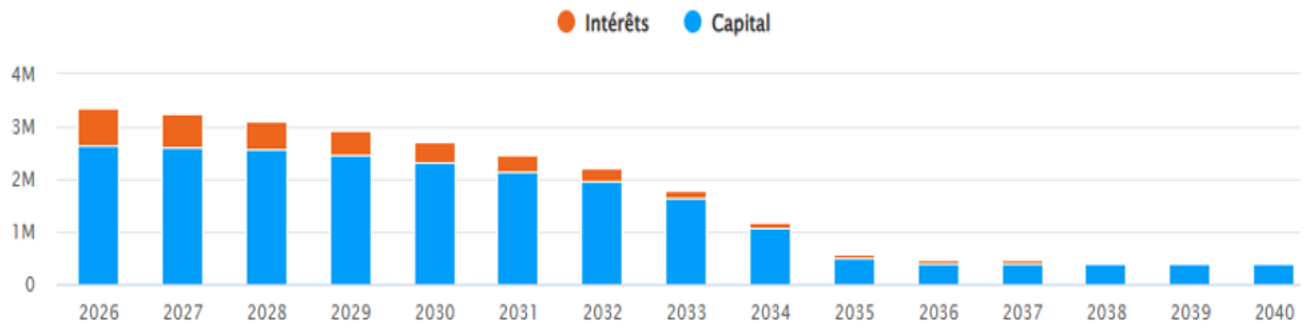

Dette par type de risques

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	19 866 140.59 €	90,70 %	3,42 %
Variable couvert	133 333.48 €	0,61 %	3,12 %
Variable	1 903 366.83 €	8,69 %	3,35 %
Ensemble des risques	**21 902 840.90 €**	**100,00 %**	**3,41 %**

